

En débat : de la nature de l'État d'Israël à sa politique contre les Palestiniens

Pierre Khalfa et Catherine Samary

La revue *Les Possibles* a décidé de consacrer une partie de ce numéro à un débat sur la situation au Moyen-Orient dans le contexte post-7 octobre 2023. Ce débat doit pour nous ici se situer dans le cadre de l'altermondialisme, c'est-à-dire d'un internationalisme renouvelé¹. Il relève de plusieurs thèmes qui ont une relative autonomie les uns par rapport aux autres. Outre les débats de longue date sur le rôle et les effets de la violence – que nous abordons plus loin – deux de ces thèmes concernent les analyses du sionisme politique, de la nature de l'État d'Israël, compte tenu du processus qui a amené à sa création et du contexte palestinien. Un troisième thème faisant débat porte sur l'appréciation des transformations récentes (constitutionnelles) de l'État et de la société en Israël avec ses mouvements protestataires face au gouvernement Netanyahu et à ses alliés, avant le 7 octobre.

Ces trois premiers thèmes pèsent de façon souvent non explicitée, sur un quatrième sujet de controverses centrées sur le 7 octobre lui-même : est-il juste de le présenter comme « pogrome anti-juifs » censé incarner l'orientation du Hamas, ou encore de réduire cet événement aux massacres de civils et aux viols des femmes israéliennes, comme cela a été et est encore fait dans certains mouvements et médias ? Est-il possible, sans être taxé de « pro-Hamas » ou d'« antisémite », de rappeler la réalité de Gaza et les différentes composantes de la résistance palestinienne qui se sont jointes au Hamas ? Mais aussi ce que fut la riposte israélienne et ses responsabilités dans le massacre – comme le demandent des poursuites judiciaires et enquêtes israéliennes à ce sujet ?

Ce qui renvoie à trois enjeux imbriqués pour l'analyse et l'action politique altermondialiste : l'exigence d'une l'analyse concrète de la situation des Palestiniens – avant et après le 7 octobre, en Cisjordanie, au sein d'Israël, à Gaza et dans l'exil – et de leur droit d'autodétermination contre la politique coloniale à tendance génocidaire d'Israël² ; l'analyse des impasses d'un « État des juifs du monde entier » comme pseudo-défense contre l'antisémitisme que nourrit, en réalité, sa politique ; enfin la question de l'antisémitisme et de son rapport à l'antisionisme.

Le sionisme politique : une utopie réactionnaire

Si le « retour à Sion » a été de tout temps la perspective spirituelle et souvent eschatologique du judaïsme religieux, le sionisme politique apparaît à la fin du XIX^e siècle. C'est le développement de l'antisémitisme à la fin du XIX^e siècle, marqué notamment par une vague de pogromes en Russie en 1881, puis par l'Affaire Dreyfus, qui préside à sa naissance. Mais il est très loin d'être soutenu par la majorité des populations juives dans le monde³.

L'idée fondatrice du sionisme politique repose sur l'idée que les juifs n'ont pas de place dans les pays où ils vivent. L'antisémitisme serait une donnée permanente et structurelle des sociétés. L'émancipation des populations juives dans les pays où elles vivent serait donc

¹ Sollicité pour participer ici à ce débat, Saïd Bouamama, dont un texte avait été refusé dans le numéro précédent, n'a pas répondu. Nous le regrettons (PK et CS).

² Notre rejet radical de cette politique génocidaire rejoint celle de l'appel international des juifs et juives antisionistes.

³ Ce texte reprend et actualise celui de Pierre Khalfa dans *Les Possibles*, n° 38, « Sionisme, Israël et judaïsme - entre mythes et réalités » ; et il partage l'optique du recueil *L'antisionisme, une histoire juive*, Syllepse, Octobre 2023.

une chimère. La conquête de l'égalité des droits entre juifs et non-juifs ne ferait qu'entraîner un regain de judéophobie. La haine raciale ne pouvant être combattue, il s'agirait donc pour les populations juives de quitter les pays dans lesquels elles sont installées pour créer leur propre État. Le sionisme partage donc un point fondamental avec l'antisémitisme : les juifs sont un corps étranger aux nations dans lesquelles ils sont installés.

Le sionisme naît d'une réaction à l'antisémitisme, se nourrit et se consolide avec ce dernier. L'antisémitisme voit dans les juifs les responsables des malheurs du monde, depuis le capitaliste prédateur jusqu'au « judéo-bolchevisme », tous les moyens seraient bons pour les juifs afin de dominer le monde comme l'indique « Le protocole des sages de Sion », document écrit par la police tsariste. À l'inverse, le sionisme voyant dans l'antisémitisme une donnée éternelle qui transcende l'histoire humaine, il ne prône qu'une seule solution face à ce problème, la création d'un État juif.

Il faut remarquer par ailleurs que dès sa naissance, le mouvement sioniste se situe dans la continuité du colonialisme européen. Ainsi Herzl, son fondateur le plus connu, écrit en parlant du futur État juif : « Pour l'Europe, nous constituerions là-bas un avant-poste contre l'Asie, nous serions l'avant-garde de la civilisation contre la barbarie ». Les contacts se multiplient avec les dirigeants des grandes puissances pour essayer de les convaincre de soutenir le projet sioniste.

Israël, État israélien ou État juif ?

« Le sionisme contre Israël » est le titre d'un volumineux ouvrage écrit par Nathan Weinstock paru en 1969⁴. Dans cet ouvrage, l'auteur montrait que la constitution d'une entité nationale israélienne rentrait en contradiction avec le caractère sioniste de cet État, c'est-à-dire avec son fondement ethnico-religieux juif. En 2005, un des idéologues suprémacistes juifs Moti Karpel, confirmait à sa manière cette analyse : « se préparer de nouveau au combat politique entre la droite et la gauche, c'est se préparer à la guerre précédente. [...] C'est sur l'axe Juifs-Israéliens que se profile le prochain combat. Ceux qui sont d'abord juifs font face à ceux qui sont d'abord israéliens. [...] À la vision israélienne d'un État pour tous ses citoyens, avec tout ce que cela signifie, il faut opposer la vision d'une démocratie juive⁵ ».

La colonisation sioniste a pris de l'ampleur quand les puissances occidentales ont refusé d'accueillir les populations juives persécutées dans les années 1930. Elles n'ont pas réagi à leur génocide pendant la Seconde Guerre mondiale et ont refusé d'accueillir les rescapés du génocide qui n'ont d'autre choix que de se rendre en Palestine. Mais leur venue en Palestine n'entraînait pas automatiquement la création d'un État juif, c'est-à-dire fondé sur un critère ethnico-religieux. Or le mouvement sioniste a refusé d'envisager toute autre solution.

Israël est donc un fait colonial. Ce n'est pas le seul État dans ce cas. Tous les États du continent américain, par exemple, sont issus d'un processus de colonisation, souvent d'ailleurs de nature génocidaire car se légitimant par la négation idéologique et physique des peuples colonisés. C'est aussi le cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Ces colonisations, portées souvent par des groupes sociaux opprimés dans leur pays d'origine, ont abouti à la création de nations dans des processus complexes où la bataille pour la reconnaissance des populations autochtones n'est pas encore terminée. Le fait colonial sioniste, qui s'est traduit en 1948 par l'expulsion de 800 000 personnes d'origine palestinienne, s'est aussi transformé en fait national israélien. Une culture proprement israélienne – musique, cinéma, littérature –, avec l'hébreu comme vecteur, a vu le jour très rapidement et notamment une culture laïque, empruntant des éléments à l'Orient et à l'Occident, culture d'ailleurs étrangère aux différentes communautés juives dans le monde.

⁴ Nathan Weinstock, *Le sionisme contre Israël*, François Maspéro, 1969

⁵ Moti Karpel cité par Louis Imbert *Le Monde*, 25 juillet, 2023,.

Mais, alors que les États-Unis, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande ont certes très difficilement et très imparfaitement commencé à rendre justice aux populations autochtones, l'État d'Israël, non seulement n'a pas entamé le moindre retour critique sur son passé, mais a continué un processus de colonisation qui s'est même considérablement accentué ces dernières années.

En pratique, cet État a d'emblée été pris dans une contradiction fondamentale. Israël se proclame comme un État démocratique qui « assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe » (Déclaration d'indépendance). Mais il se veut aussi un État juif et comme l'écrivait David Ben Gourion (1886-1973), un État qui a vocation à rassembler les populations juives du monde : « notre État n'est pas seulement celui des habitants d'Israël, mais celui des milliers et des dizaines de milliers de juifs encore éparpillés sur tout le globe, et la mission suprême de l'État est le rassemblement des exilés⁶ ». L'État d'Israël est-il l'État des juifs et juives du monde entier – loi du Retour de 1950 et loi sur la citoyenneté de 1952 – ou l'État des Israélien.es ? L'État est-il juif ou est-il celui de l'ensemble de ses citoyen-ne-s ?

Dans le premier cas, reste à définir qui est *juif* ? Il serait trop long ici de rapporter et d'analyser les multiples affaires qui ont scandé la vie publique israélienne marquée par des décisions successives de la Cour suprême sur ce sujet⁷. Retenons que c'est le rabbinat d'État (Rabbanout) orthodoxe, ayant le monopole des décisions juridiques concernant la vie privée des individus (mariage, divorce, enterrement), qui valide le fait de savoir qui est *juif*. Israël n'est donc pas un État laïque. À la naissance de l'État d'Israël, cette situation ne résulte pas du poids des mouvements religieux juifs en Palestine. La plupart des immigrants avaient un rapport pour le moins très distendu avec la religion. Venant pour l'essentiel du yiddishland, la zone de résidence des juifs et juives dans l'empire russe, cette population s'était affrontée à un rabbinat qui voulait la maintenir dans la vie traditionnelle juive. En fait, ces concessions à la religion, faites par une élite sioniste athée, renvoient à la faiblesse idéologique du projet national juif. Comment en effet justifier le sionisme et sa prétention sur la Palestine, si ce n'est, *in fine*, en s'appuyant sur la Bible et en faisant de la religion la référence ultime ?

À cette difficulté de définir clairement qui est *juif* et qui ne l'est pas, s'ajoute la place faite aux Arabes israéliens. Jusqu'en 1966, ces derniers ont été soumis à l'administration militaire et privés de la plupart de leurs droits. Depuis, si les Arabes israéliens jouissent en théorie des mêmes droits que les autres citoyens et si, jusqu'à encore 2018 (voir *infra*), l'arabe était la seconde langue officielle de l'État, ils/elles n'en subissent pas moins nombre de discriminations que ce soit par la confiscation légale des terres, de leur maison, ou par des mesures à caractère discriminatoire de toutes sortes en matière de logement, d'éducation, de prestations sociales. S'y ajoutent un racisme diffus, prenant année après année de plus en plus d'ampleur, et un discours permanent les présentant à l'opinion comme une cinquième colonne.

Le 19 juillet 2018, le Parlement israélien, la *Knesset*, adopte une loi faisant d'Israël « L'État-nation du peuple juif ». Cette loi, à caractère constitutionnel, précise que « le droit d'exercer le droit d'autodétermination en Israël est réservé uniquement « au peuple juif ». L'essence de cette loi avait été résumée à l'époque par la ministre de la Justice Ayelet Shaked : « Israël est un État juif, pas un État de toutes ses nationalités. Les citoyens sont tous égaux, mais ils ne disposent pas de droits nationaux égaux⁸ ». On pense à Orwell dans *La ferme des animaux* : « Tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres ». Shaked avait d'ailleurs encore précisé l'objet de cette loi : « le sionisme ne doit pas – et cela n'advient pas – continuer à se soumettre à un système de droits individuels

⁶ David Ben Gourion, *L'État restauré d'Israël* (en hébreu), AM Oved, 1969, cité par Mitchell Cohen, *Du rêve sioniste à la réalité israélienne*, La Découverte, 1987.

⁷ Voir Sébastien Tank-Storper, *Qui est juif ?*, Archives de sciences sociales des religions, 177 /2017, 31-50.

⁸ Cité par Sylvain Cypel, *op.cit.*

interprétés de manière universaliste⁹ ». La boucle était bouclée : la contradiction originelle entre le fondement ethnico-religieux de l'État d'Israël et le fait de vouloir être celui de l'ensemble de ses citoyens a été tranchée : Israël est devenu officiellement un État d'apartheid.

Le 7 octobre, produit de la colonisation israélienne

Cet apartheid était déjà instauré dans les territoires occupés où le processus de colonisation s'est énormément amplifié année après année. Il y avait environ 113 000 colons en Cisjordanie au moment des accords d'Oslo en 1993, il y en a aujourd'hui environ 800 000. Rappelons que ces colonies sont illégales du point de vue du droit international et depuis 1967, l'Assemblée générale des Nations unies a voté onze résolutions condamnant l'occupation de la Cisjordanie sans qu'Israël soit le moins du monde sanctionné pour ne pas les avoir respectées. Ce processus de colonisation n'a pas été simplement le fait du gouvernement de Netanyahu, il a été mis en œuvre par tous les gouvernements israéliens. Il s'accompagne de violences régulières de la part de l'armée et des colons ainsi que de dispositions humiliantes et discriminatoires instaurant une situation d'apartheid comme le reconnaît l'ancien chef du Mossad Tamir Pardo : « Les mécanismes israéliens de contrôle des Palestiniens, depuis les restrictions de mouvement jusqu'à leur placement sous la loi martiale, alors que les colons juifs dans les territoires occupés sont gouvernés par des tribunaux civils, sont à la hauteur de l'ancienne Afrique du Sud¹⁰ ».

Après l'échec des accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne s'est progressivement transformée en supplétif de l'État d'Israël et a étouffé tout fonctionnement démocratique dans les territoires soumis à son contrôle, les élections prévues en 2021 en Cisjordanie ayant été annulées par l'Autorité palestinienne à la grande joie du gouvernement israélien qui n'en voulait surtout pas. L'évolution du Hamas, cherchant à renforcer son insertion dans la vie politique palestinienne, ne signifie pas une homogénéité de ses composantes – politiques et armée – ni une trajectoire simple, face aux politiques de corruptions/répression des forces palestiniennes par Israël et les États-Unis. Comme le souligne Sarah Daoud ¹¹: « En 2006, le Hamas a remporté les élections législatives palestiniennes devant le Fatah, une victoire non reconnue par Israël et par les États-Unis. Des heurts violents entre groupes armés débouchent sur la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas en juin 2007 ». Le Hamas, dont la création a été encouragée par les gouvernements israéliens pour affaiblir l'OLP, ayant pris le contrôle de Gaza, cela a justifié le blocus de la zone transformée ainsi en prison à ciel ouvert, les protestations pacifiques s'avérant impossibles. Ainsi en 2018, les marches pacifiques contre le mur ont été brisées dans le sang par les snipers israéliens tirant sur une foule désarmée. La question palestinienne semblait sous contrôle et elle disparaissait de la scène politique mondiale, ce d'autant plus qu'un processus de normalisation des relations entre Israël et les pays arabes était en cours, – les accords d'Abraham – « oubliant » les droits des Palestiniens. Les négociations entre Israël et l'Arabie saoudite étaient censées en être le point d'orgue. Le réveil a été douloureux et s'est fait de la pire des manières.

Le 7 octobre, l'objectif du Hamas, soutenu par plusieurs organisations palestiniennes, était double : d'une part reposer sur la scène politique la question palestinienne par une action armée qui montrerait la fragilité du contrôle israélien, d'autre part s'emparer du plus d'otages possible afin de pouvoir négocier la libération du maximum de prisonniers politiques palestiniens retenus dans les geôles israéliennes après des procès iniques ou même à la suite

⁹ Cité par Sylvain Cypel, op.cit.

¹⁰ Interview à l'Associated Press, 6 septembre 2023.

¹¹ Lire notamment Sarah Daoud. Lire également Joseph Daher, *Hamas, son histoire, son développement, une perspective critique*

de simples mesures administratives. Pour réussir, cette stratégie supposait deux conditions. La première était de maîtriser l'action militaire elle-même. Cela n'a pas été le cas et cette action s'est accompagnée de viols et d'assassinats de civils, juifs ou pas, crimes de guerre et actes terroristes, permettant ainsi au gouvernement israélien de contenir et réprimer ses contestations internes et de s'assurer, dans l'immédiat, d'un soutien majeur de l'opinion publique et des gouvernements occidentaux.

La seconde condition a trait au gouvernement israélien lui-même. Le Hamas avait présumé à tort que cette opération déstabiliserait l'État d'Israël, susciterait certes une opération militaire contre lui¹², mais que, compte tenu de l'enjeu des otages, les représailles de l'armée israélienne seraient limitées et déboucherait sur une négociation. C'était sans compter sur la nature du gouvernement israélien d'extrême droite qui s'est saisi de l'occasion pour essayer d'en finir non seulement avec le Hamas mais surtout avec la population palestinienne comme le montre le génocide en cours. Bien que les événements actuels aient révélé aux yeux du monde le caractère d'État voyou d'Israël et aient entraîné une reconnaissance de la Palestine par des pays qui le refusaient jusqu'à présent (la France, la Belgique, le Canada, le Royaume-Uni), les rapports de forces entre le peuple palestinien et l'État d'Israël sont encore plus déséquilibrés qu'auparavant avec un génocide en cours à Gaza et un processus de colonisation qui s'accélère en Cisjordanie.

Une lutte anticoloniale qui dure

Dans certains commentaires, y compris à gauche, le 7 octobre est l'évènement qui justifierait qu'Israël se défende face à une agression injustifiée. Or, comme nous l'avons vu, cette action est, non seulement le produit de la situation faite aux Palestiniens à Gaza même, mais aussi une réaction à la menace de disparition politique de la question palestinienne avec la mise en œuvre des « accords d'Abraham ». On ne peut donc réduire le 7 octobre aux atrocités qui s'y sont déroulées. Le 7 octobre est un épisode de plus dans l'affrontement entre les colonisateurs israéliens et les colonisés palestiniens. Ce conflit colonial a débuté avant la création de l'État d'Israël. Elias Sanbar¹³ le date de 1917, date de la déclaration Balfour, du nom du secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères qui se prononçait pour la création d'un foyer national juif en Palestine. Ce conflit éclate avec la grande révolte arabe de 1936 violemment réprimée par les Britanniques, se poursuit en 1948 avec l'expulsion de près de 800 000 Palestiniens de leurs terres, la Nakba, et la création de l'État d'Israël. Mais il se poursuit avec et après les accords d'Oslo dans tous ses mécanismes et les étapes de la répression, corruption, colonisation poursuivie par Israël contre les Palestiniens.

Certes, le 7 octobre pose la question du rapport entre la fin et les moyens et soulève légitimement la discussion sur tout ce qui dans les massacres a pu affaiblir la cause palestinienne. Enzo Traverso, historien et spécialiste de la Shoah a dénoncé l'utilisation abusive et mensongère d'une caractérisation du 7 octobre comme « pogrome anti-juif »¹⁴. Il n'en demeure pas moins un débat légitime au sein des défenseurs de la cause palestinienne.

La fin est dans les moyens et l'emploi de la violence comme moyen d'arriver à une fin modifie la fin elle-même à l'insu des acteurs. La violence détruit celles et ceux qui la subissent et transforme celles et ceux qui l'emploient. Mais, dans quel sens ? En tout état de cause, la défense des droits des Palestiniens et de rapports égalitaires en peuples doit viser notamment à diviser la population de la nation qui opprime et essayer d'en gagner la part la plus importante à la cause anticoloniale. Si l'on veut privilégier une stratégie non violente à la

¹² Lire les [commentaires à ce propos de Gilbert Achcar au lendemain du 7 octobre](#), 12 octobre 2023, puis [sa mise en perspective historique](#), 29 avril 2024.

¹³ Lire [son entretien](#), 6 mai 2024.

¹⁴ Cf. [L'entretien avec Enzo Traverso](#), 28 juillet 2024.

fois pour des raisons de principe et d'efficacité, encore faut-il qu'une telle stratégie puisse exister et ne pas rester un vœu pieux servant de prétexte à une passivité favorable au statu quo, voire, à l'enterrement de la cause défendue.

Le combat des Palestiniens illustre parfaitement cette difficulté. Ainsi, comme on l'a vu, la « Grande marche du retour », série de manifestations pacifiques organisée à Gaza en 2018 pour protester contre la construction du mur, a été prise sous le tir des snipers israéliens faisant ainsi des centaines de morts et des milliers de blessés. Il en est de même en Cisjordanie alors que les exactions des colons se multiplient avec l'appui du gouvernement et de l'armée israélienne. Comment dans ces conditions mettre en œuvre une stratégie non violente ?

Certains.es plaident pour s'appuyer sur l'opinion publique israélienne afin de bloquer ce processus mortifère. Mais très massivement la population israélienne, bien qu'ayant critiqué fortement le gouvernement actuel avant le 7 octobre et depuis, s'avère au mieux indifférente au sort des Palestiniens, au pire soutient une « solution définitive » de la question palestinienne. Même si quelques intellectuels commencent aujourd'hui à employer le terme de génocide pour qualifier l'intervention israélienne à Gaza, les grandes mobilisations de la société israélienne sur les enjeux démocratiques et constitutionnels contre Netanyahu demeurent, au moment où nous écrivons, terriblement silencieuses non seulement sur la question palestinienne, mais même sur le statut et le sort des populations arabes d'Israël.

La voie diplomatique – y compris la reconnaissance d'un État palestinien par Emmanuel Macron et un nombre croissant de pays – semble cruellement symbolique alors que le gouvernement israélien est en train d'essayer de faire disparaître politiquement et même physiquement le peuple palestinien. Au point qu'un tel acte politique, pourtant souhaitable, apparaît comme un alibi pour refuser de prendre les sanctions qui s'imposent face au génocide en cours et au refus d'Israël d'appliquer les résolutions de l'ONU. Ainsi, *a minima*, la France devrait appliquer les mandats de la Cour pénale internationale visant l'arrestation de dirigeants israéliens pour crimes de guerre, demander, l'application de l'article 2 de l'accord d'association UE-Israël qui exige une suspension en cas de non-respect des droits humains et arrêter le commerce d'armes avec Israël. Cependant, la question de la stratégie du mouvement national palestinien pour sortir de la situation actuelle n'a aujourd'hui pas de réponse évidente et surtout manque d'un puissant mouvement populaire pour une paix juste.

Cependant il ne faut pas se tromper d'ennemi. Comme le résume Edwy Plenel : « *Si des actions du Hamas peuvent être qualifiées de terroristes, c'est s'aveugler volontairement que de ne pas prendre en considération son autre réalité, celle d'un mouvement politique avec une assise sociale. Que sa ligne idéologique et ses pratiques autoritaires en fassent l'adversaire d'une potentielle démocratie palestinienne, qui respecterait le pluralisme des communautés et la diversité des opinions, ne l'empêche pas d'être l'une des composantes, aujourd'hui devenue dominante, du nationalisme palestinien* ». De ce point de vue, s'il faut condamner sans réserve les viols et les assassinats de civils commis lors du 7 octobre, cela ne revient pas à mettre sur le même plan la violence utilisée par les mouvements palestiniens et celle de l'État d'Israël¹⁵. Il ne s'agit pas ici d'une comptabilité macabre qui comparerait le nombre de Palestiniens tués depuis 1948 (voire « seulement » depuis le 8 octobre) jusqu'à aujourd'hui et celui des Israéliens durant la même période (ou « seulement » le 7 octobre), mais d'une question de principe. La violence des opprimés est une réponse à celle de l'oppression sous toutes ses formes et on ne peut renvoyer tout le monde dos à dos. Hélas, le plus probable est que, quoi qu'il advienne du Hamas, Israël soit en train de nourrir de nouvelles expressions de révolte et de haine en même temps que des générations de kamikazes qui empêcheront ce pays de vivre en paix. Ne doutons pas qu'elles et ils seront traités de terroristes antisémites.

¹⁵ Lire à ce sujet et sur cette thématique, les dossiers de *Politis*, notamment, « Condamnés à comprendre »

Lutter contre l'antisémitisme et son instrumentalisation politique

Il y a aujourd'hui une recrudescence indéniable des actes caractérisés comme antisémites en France. Cette situation correspond-elle à une montée générale de l'antisémitisme dans la société ? Le rapport 2023 de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) note globalement un recul de la tolérance envers les populations juives. Sur une échelle de 0 à 100, l'indice de tolérance passe à 68 au lieu de 72 en 2022. Mais cette baisse ne touche pas simplement les juifs et juives, mais aussi les populations noires et musulmanes ainsi que les roms. De plus, comme le note la CNCDH, « les préjugés à l'égard des différents groupes sont corrélés entre eux [...] une personne rejetant fortement les immigrés sera plus encline à exprimer par ailleurs une opinion misogyne, antisémite, anti-islam, anti-communautariste, à se dire raciste ou à considérer qu'il existe des races supérieures à d'autres ».

Cependant, dans son rapport 2024, la CNDDH indique « l'indice longitudinal de tolérance » qui avait baissé de trois points en 2023 a remonté d'un point et confirme que, malgré un recul en 2023, le niveau de tolérance augmente régulièrement sur la longue durée : l'indice longitudinal de tolérance passe ainsi globalement de 46 % en 1991 à 63 % en 2024. Certes, 23 % des personnes interrogées pensent que « les juifs forment un groupe à part dans la société française ». C'est un chiffre beaucoup moins élevé que pour les Roms (59 %) mais plus important que pour les Antillais (10 %) ou les Noirs (13 %), les Maghrébins et les Asiatiques se situant à peu près au même niveau, respectivement 28 % et 25 %. Cependant ces perceptions n'indiquent pas nécessairement un rejet des populations concernées. Une enquête de l'IFOP en 2024 note, concernant les juifs, que « La proportion de sondés adhérant aux préjugés reste inchangée par rapport à 2022, bien qu'une minorité significative continue à y souscrire. Mais l'expression assumée d'une antipathie pour les Juifs demeure minoritaire (6 % contre 5 % en 2022) ». Pourtant, le même rapport indique que « 34 % des Français présentent des tendances antisémites, y compris un sous-groupe de 10 % qui manifeste à la fois un fort attachement aux préjugés envers les Juifs et une tolérance envers la violence antisémite ». La disproportion inexplicée entre les chiffres dans un même rapport interroge le sens des « préjugés » et la notion « d'antisémite ».

Quoi qu'il en soit, on ne peut que constater une montée de l'angoisse chez les juifs et juives vivant en France. Cette angoisse est de plus entretenue consciemment par un certain nombre de déclarations présentant un tableau apocalyptique d'une France antisémite pour inciter l'émigration juive vers Israël et s'opposer à la défense des droits palestiniens. Comme, par exemple, les lettres de Benjamin Netanyahu et de l'ambassadeur des États-Unis à Emmanuel Macron accusé à son tour de faire le lit de l'antisémitisme en se décidant à reconnaître un État palestinien lors de la prochaine Assemblée des Nations unies.

C'est dire que le problème majeur derrière l'accusation d'antisémitisme est l'assimilation des juifs à la politique israélienne, assimilation entretenue volontairement par le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) qui s'est transformé depuis quelques décennies en une agence du gouvernement israélien, soutenant inconditionnellement la politique de l'État d'Israël quelle qu'elle soit. On a même entendu le grand rabbin de France Haïm Korsia affirmer : « *je n'ai absolument pas à rougir de ce qu'Israël fait dans la façon de mener les combats [...] tout le monde serait bien content qu'Israël finisse le boulot*¹⁶ ». Cette assimilation des juifs à un État qui mène une politique génocidaire ne peut qu'être un facteur de renforcement de l'antisémitisme. D'où l'importance des mouvements ou

¹⁶ BFMTV, lundi 26 août 2024.

réseaux de juives et juifs qui combattent la politique israélienne et soutiennent les droits du peuple palestinien. Il faut à la fois souligner une diversité d'associations accompagnant l'engagement de nouvelles générations et cependant regretter l'éclatement actuel qui ne favorise pas leur visibilité politique¹⁷.

L'instrumentalisation de l'antisémitisme n'est pas simplement le fait de réseaux pro-israéliens pour déconsidérer tout soutien au peuple palestinien, il est aussi utilisé à des fins de politique intérieure. Ainsi, le CRIF, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), le Fonds social juif unifié (FSJU), le collectif « Nous vivrons » et la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) ont dénoncé l'alliance des partis de gauche et des écologistes au sein du Nouveau Front populaire (NFP) en la qualifiant de « honte » et d'« accord infâme » au prétexte qu'elle inclut la France insoumise (LFI) accusée d'antisémitisme par ces organisations. On peut certes être en désaccord avec telle déclaration ou telle prise de position de certains militants ou responsables de LFI ou des autres partis du NFP, mais rien ne justifie de telles accusations infamantes¹⁸ dont la seule fonction est de justifier la cassure de l'alliance des gauches et des écologistes, une rupture qui ne profite qu'à l'extrême droite. L'accusation d'antisémitisme semble d'ailleurs devenir d'un emploi courant pour déconsidérer un adversaire politique. Comme on pouvait le prévoir, cette accusation ne se cantonne pas simplement à LFI. Le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, vient d'en être à son tour la victime pour avoir demandé de hisser le drapeau palestinien au fronton des mairies françaises, le 22 septembre, jour du nouvel an juif et répondu à un influenceur relais du gouvernement Netanyahu : « *Tant que vous penserez que vous ne pouvez fêter le nouvel an juif et l'an 1 d'un État palestinien, vous ne sèmerez que la haine, le désespoir et la mort* ». Cette réaction l'a fait taxer d'antisémite par son opposition au sein du PS, les mêmes qui ne manquent pas une occasion d'accuser LFI d'être antisémite.

Cette instrumentalisation se déploie autour de la bataille sur la définition de l'antisémitisme en essayant d'assimiler ce dernier à l'antisionisme. C'est particulièrement le cas d'Emmanuel Macron, notamment dans sa lettre à Benjamin Netanyahu qui s'appuie sur la définition de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) en affirmant que cette dernière « condamne l'antisionisme comme un antisémitisme ». Or une lecture attentive du document de l'IHRA montre que ce n'est pas exactement le cas. D'une part, il indique que « *L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte*. D'autre part, concernant le rapport à Israël, il précise que « *L'antisémitisme peut se manifester par des attaques à l'encontre de l'État d'Israël lorsqu'il est perçu comme une collectivité juive. Cependant, critiquer Israël comme on critiquerait tout autre État ne peut pas être considéré comme de l'antisémitisme* ». Les formulations sont donc prudentes et loin de l'amalgame régulier qui est fait entre la critique de l'État d'Israël et l'antisémitisme.

Pour lever les ambiguïtés de la définition de l'IHRA, plus de 200 universitaires, travaillant sur le judaïsme, l'histoire du génocide des juifs et du Moyen-Orient, ont élaboré la « Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme¹⁹ » essayant, comme le document de l'IHRA, de fournir des exemples concrets d'antisémitisme. Concernant Israël, la déclaration considère comme antisémite le fait de « *dépeindre Israël comme "le mal absolu" ou grossièrement exagérer son influence réelle* ». De même est considéré comme antisémite le fait de « *Refuser*

¹⁷ Citons, par exemple, l'UJFP, Tsedek, Golem, Une autre voix juive, le Collectif juives et juifs pour le respect des droits du peuple palestinien.

¹⁸ LFI a déposé une proposition de loi sur l'antisémitisme,.

¹⁹ En français ici.

le droit des juifs de l'État d'Israël à exister et à s'épanouir, collectivement et individuellement, en tant que juifs, conformément au principe d'égalité ». Par contre, n'est pas considéré comme antisémite le fait de « Critiquer le sionisme ou s'y opposer, en tant que forme de nationalisme, ou plaider pour la mise en place de différents types de solutions constitutionnelles pour les juifs et pour les Palestiniens, dans la région située entre le Jourdain et la Méditerranée ».

On voit donc que la lutte contre l'antisémitisme est aujourd'hui indissociablement liée au combat contre son instrumentalisation²⁰ : par l'extrême droite qui, en soutenant la politique israélienne, espère faire oublier son antisémitisme passé et actuel ; par les soutiens de la politique israélienne qui tentent d'assimiler toute critique d'Israël à de l'antisémitisme ; enfin par celles et eux qui essaient de stigmatiser une partie de la gauche au prétexte qu'elle soutient le peuple palestinien.

²⁰ Voir Enzo Traverso note 13.